

PREFECTURE DU VAR

Direction Départementale de L'Agriculture et de la Forêt du Var Service de l'Espace Rural et de la Forêt

N° 1

PERIODE DU 1er FEVRIER AU 31 MARS

DECLARATION D'INCINERATION EN FORET OU A MOINS DE 200 METRES

(Application de l'arrêté préfectoral du 05 avril 2004)

Je	soussigné		
demeurant à			
Déclare (cocher la case utile) :			dans les conditions suivantes :
	Brûler des végétaux coupés	DA	TE : (30 jours maximum)
	Brûler des végétaux sur pied		DMMUNE : EUX-DITS :
Je m'engage à (cocher obligatoirement les cases 1 à 8 :			
	INCINERATION DE VEGETAUX COUPES		INCINERATION DE VEGETAUX SUR PIEDS
	ne procéder à l'incinération qu'en absence de vent	1	ne procéder à l'incinération que de jour et en absence de vent
	ne pas faire de tas sous l'aplomb des arbres	2	ne pas incinérer plus de 2000 mètres carrés d'un seul tenant
	constituer des tas qui ne dépassent pas 2 mètres de diamètre et 1 mètre de hauteur	3	procéder par bandes successives
	ceinturer les tas par une bande de sécurité débroussaillée et ratissée de 5 mètres minimum $$	4	ceinturer le périmètre de l'opération par une bande de sécurité débroussaillée et ratissée de 5 mètres minimum
	surveiller en permanence par du personnel en nombre suffisant équipé de moyens permettant d'en assurer le contrôle et l'extinction à tout moment; (à préciser) :	5	surveiller en permanence par du personnel en nombre suffisant équipé de moyens permettant d'en assurer le contrôle et l'extinction à tout moment; (à préciser) :
	après l'incinération, éteindre soigneusement par noyage les cendres et résidus de manière à éviter toute reprise de combustion,	6	après l'incinération, éteindre soigneusement par noyage les cendres et résidus de manière à éviter toute reprise de combustion,
	m'assurer de l'extinction complète des foyers	7	m'assurer de l'extinction complète des foyers
	présenter immédiatement cette déclaration à toute réquisition lors de l'opération	8	présenter immédiatement cette déclaration à toute réquisition lors de l'opération
Le	s agents assermentés de la force publique peuvent suspendre à tout momei	nt ce	ette opération dès qu'une de ces consignes de sécurité n'est pas respectée. Fait à, le, le(Signature)
le	SA DU MAIRE DE	noin	s 10 iours avant la date prévue à la Mairie du lieu de l'opération

Destinataires :

- Intéressé
- Mairie